

Améliorer l'offre médicale sur Bois-le-Roi : des dispositifs d'aides à l'installation et à l'investissement pour les médecins et dentistes

La santé des habitants de Bois-le-Roi est un sujet qui nous préoccupe tous et nous souhaitons bien entendu de pouvoir trouver des médecins généralistes disponibles et accessibles.

C'est un enjeu pour la commune auquel il nous faut répondre. L'insuffisance du nombre de médecins n'est pas récente. Elle s'est dramatiquement aggravée avec le décès brutal du Docteur Gazagne, un médecin apprécié des Bacots et des Chartrettois présents en nombre pour témoigner leur affection à ses proches lors de l'hommage qui lui a été rendu en juin.



Suite à la tenue du conseil municipal du 3 juillet 2019, deux dispositifs d'aides voient le jour :

- Un dispositif d'aide à l'installation pour un montant de 15 000 €, pour favoriser l'arrivée de nouveaux médecins généralistes et dentistes primo installant sur la commune et sur l'agglomération du Pays de Fontainebleau.
- Un dispositif d'aide à l'investissement d'un montant de 15 000 €, pour accompagner le maintien de l'activité de soins des médecins généralistes et des dentistes de la commune qui portent des projets d'investissement (supérieurs à 150 000 € HT).

Des aides qui seront données en contrepartie d'un engagement à exercer pendant 5 années sur Bois-le-Roi.

Vous êtes médecin généraliste ou dentiste primo-installant et envisagez de vous installer sur la commune de Bois-le-Roi ? N'hésitez pas à solliciter ces dispositifs d'aides, en remplissant les documents ci-contre.

Document(s)

[Règlement relatif à l'octroi des dispositifs d'aides aux médecins et dentistes](#)

[Dossier de demande d'aide](#)

[Editorial du Maire sur l'amélioration de l'offre médicale sur la commune](#)